

# Services partagés Canada

## Sollicitation par défis (SPD)

pour

### IaaS et PaaS Native

## Rapport de ce que nous avons entendu des fournisseurs

No. de la sollicitation	CS-IAAS-2024	Date	2024-04-13
No. de rapport de ce que nous avons entendu.	001		
Où avons-nous entendu	Webinaire initial, questionnaire, courriel, et Mural		
Quand avons-nous entendu	February 16 - 26, 2024		

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>A. Contexte</b> .....	2
1. Lien entre la Stratégie du GC et la sollicitation IaaS-PaaS Native .....	2
2. Accords-cadres actuels .....	3
3. Défis de compétitivité.....	3
4. Inclusivité et accès du Canada à l'innovation .....	4
5. Objectivité et équité de SPC .....	4
<b>B. Processus d'approvisionnement agile</b> .....	5
6. Énoncé du problème et portée du contrat .....	5
7. Étapes de l'approvisionnement agile et échéanciers .....	6
8. Surveillance de l'équité.....	8
<b>C. Contenu de la Sollicitation par défi</b> .....	9
9. Termes et Conditions .....	9
10. Sécurité, PBMM et AGV .....	10
11. Considérations financières et modèle tarifaire .....	10
<b>D. Processus et critères de préqualification</b> .....	11
12. Équité et clareté.....	12
13. Sécurité, chiffrement et souveraineté des données.....	13
14. Confidentialité.....	14

## Introduction

Services partagés Canada (SPC) pilote un Processus d’approvisionnement agile (APP3.0) pour améliorer en continu l’approvisionnement de biens et services technologiques pour le gouvernement du Canada. La conception de véhicules d’approvisionnement plus efficaces implique une collaboration étroite et un modèle d’engagement solide avec des experts internes et du secteur privé. Tout au long de ce processus, SPC sollicite activement la rétroaction des fournisseurs pour peaufiner les éléments d’approvisionnement, selon les besoins.

SPC s’engage à être réceptif aux suggestions de l’industrie et à fournir des rapports transparents sur la manière dont les commentaires de l’industrie sont pris en compte. L’objectif de la Vague 1 de l’Invitation à peaufiner (IàP) est d’aider le Canada à finaliser la sollicitation par défis (SpD) de préqualification. La Vague 1 de l’IàP marque la phase initiale de rétroaction de l’industrie sur le processus et les documents liés à l’approvisionnement de Services IaaS et PaaS Native pour le gouvernement du Canada. À travers divers canaux tels que le webinaire, la plateforme Mural, les courriels et le questionnaire, le Canada a invité les fournisseurs à identifier les domaines du processus et du contenu qui étaient imprécis ou perçus comme injustes. SPC a reçu une quantité substantielle de rétroaction écrite et a minutieusement examiné ces réponses tout en révisant les critères de préqualification et d’autres éléments. Le rapport suivant fournit un résumé des questions et commentaires de l’industrie, ainsi que les réponses du Canada à ce qui a été entendu.

## A. Contexte

### 1. Lien entre la Stratégie du GC et la sollicitation IaaS-PaaS Native

#### *Ce que nous avons entendu :*

L’industrie n’établit pas clairement le lien entre la nouvelle stratégie d’hébergement et l’énoncé du problème et les résultats présentés dans la sollicitation.

#### *Réponses et actions de SPC :*

Le GC modernise sa stratégie d’hébergement d’applications (anciennement connue sous le nom de [stratégie d’informatique en nuage](#)) afin d’améliorer l’évolutivité, optimiser la performance et la capacité d’adaptation aux nouvelles technologies. L’approvisionnement de services IaaS et PaaS Native permettra au GC de consolider l’ensemble des besoins en matière d’IaaS et de PaaS native de tous les ministères et organismes, réduisant ainsi les complexités bureaucratiques et techniques associées à la gestion de nombreux fournisseurs. Les contrats résultants offriront la stabilité à long terme nécessaire pour soutenir les programmes gouvernementaux sans avoir besoin de migrations coûteuses et perturbatrices. Cette approche exploite également les économies d’échelle, garantissant que la Couronne bénéficie du meilleur rapport qualité-prix pour ces services.

SPC en est à l’étape initiale de la conception de la première sollicitation (IaaS et PaaS native) de la nouvelle génération de véhicules qui formeront l’écosystème de services infonuagiques du GC. L’équipe d’approvisionnement de services infonuagiques de SPC continuera les discussions avec le Secrétariat du

Conseil du Trésor (SCT), les ministères, les équipes techniques de SPC et les soumissionnaires préqualifiés pour affiner continuellement les exigences.

## 2. Accords-cadres actuels

### *Ce que nous avons entendu :*

L'industrie ne comprend pas entièrement pourquoi le GC doit s'éloigner des accords-cadres infonuagiques (AC). Il y a une perception selon laquelle les AC comme tels ne sont pas le problème à résoudre par cette sollicitation.

### *Réponses et actions de SPC :*

Les AC présentent plusieurs limitations. Par exemple, l'obligation de concurrencer les exigences au niveau des ministères, limitant ainsi la capacité du Canada à obtenir les meilleurs prix. Les accords-cadres et cette sollicitation sont deux véhicules d'approvisionnement indépendants. Bien que les enseignements tirés du premier éclairent l'élaboration du second, le véhicule d'approvisionnement IaaS adopte une approche agile afin que les contrats qui en résultent produisent de meilleurs résultats. Le Canada développe une stratégie pour passer progressivement des AC à l'écosystème des approvisionnements de services infonuagiques du GC.

Les termes et conditions des AC servent de base aux véhicules d'approvisionnement IaaS et PaaS native ainsi que feront l'objet d'une Invitation à peaufiner (IàP) avec les fournisseurs préqualifiés lors des prochaines étapes.

## 3. Défis de compétitivité

### *Ce que nous avons entendu :*

Des fournisseurs ont soulevé des inquiétudes quant au fait que cette sollicitation restreindra la concurrence, car seulement 2 à 3 fournisseurs se verront attribuer des contrats.

### *Réponses et actions de SPC :*

Dans de nombreux processus d'approvisionnement concurrentiels, le gouvernement du Canada n'attribue qu'un contrat. Pour cette sollicitation d'IaaS et PaaS native, le Canada prévoit attribuer deux ou trois contrats. En fixant le nombre de fournisseurs sélectionnés, le Canada doit équilibrer la diversité des fournisseurs de services avec les coûts liés à la gestion de multiples environnements infonuagiques. La décision de sélectionner deux ou trois fournisseurs est motivée par la nécessité de mettre en place un écosystème de contrats qui optimise la performance pour le Canada et garantit la meilleure valeur pour les contribuables. La sollicitation d'IaaS et PaaS native n'est que l'un des véhicules d'approvisionnement qui sera mis en place dans le nouvel écosystème; d'autres nouveaux véhicules d'approvisionnement seront mis en place pour d'autres offres de services infonuagiques.

Plafonner le nombre de contrats résultants ne vise pas à limiter la concurrence, mais à optimiser l'écosystème d'approvisionnement.

Pour garantir l'équité de la sollicitation, SPC développera le cadre d'évaluation en collaboration avec les fournisseurs préqualifiés. SPC invitera également de tierces parties à donner leur avis sur l'équité du processus d'approvisionnement.

#### 4. Inclusivité et accès du Canada à l'innovation

##### *Ce que nous avons entendu :*

Des fournisseurs ont exprimé des préoccupations concernant la manière dont cette sollicitation semble restreindre la concurrence en raison de l'horizon à long terme et de la durée de plus de 20 ans de ce véhicule d'approvisionnement, ainsi que la manière dont le processus d'approvisionnement semble exclure des fournisseurs compétents, tels que des entreprises canadiennes.

Les fournisseurs ont également remis en question l'intérêt pour le Canada de disposer d'un contrat à aussi long terme, car cela est perçu comme limitant la capacité du Canada à adopter des technologies innovantes.

##### *Réponses et actions de SPC :*

L'impact direct de la mise en place de contrats à court terme est l'obligation de compétitionner périodiquement. Dans le domaine de services infonuagiques, changer de fournisseurs augmente considérablement les coûts et les risques opérationnels. Un véhicule d'approvisionnement à long terme (20 ans et plus) répondra aux besoins des clients du GC en rationalisant la prestation de services et offrira une stabilité aux cycles de vie des programmes des ministères.

La vision est de concurrencer une fois et de mettre en place des contrats à long terme qui peuvent évoluer. L'écosystème ouvert permettra l'entrée de nouveaux fournisseurs pendant la phase contractuelle.

L'approche d'approvisionnement agile permettra à SPC de discuter avec les fournisseurs préqualifiés de la configuration des contrats résultants.

Des mesures socio-économiques visant à favoriser l'accès des PME et des fournisseurs issus de groupes sous-représentés seront développées ultérieurement et incluses dans la sollicitation finale.

#### 5. Objectivité et équité de SPC

##### *Ce que nous avons entendu :*

Les fournisseurs ont exprimé des préoccupations concernant l'objectivité de SPC dans la conduite d'un processus d'approvisionnement équitable, étant donné qu'il est actuellement sous contrat avec des fournisseurs impliqués dans les Accords-cadres (AC).

##### *Réponses et actions de SPC :*

Les critères de préqualification actuels sont différents de ceux qui ont conduit à la sélection des titulaires de l'AC.

SPC est en train d'élaborer un cadre d'évaluation afin d'identifier les éléments de preuves permettant de caractériser les capacités des fournisseurs. Ces éléments de preuves sont liés aux critères d'évaluation et convertis de manière transparente en points. Tel qu'indiqué dans [la section 18.2 des Instructions uniformisées](#) : *Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts.*

De plus, les fournisseurs auront l'opportunité de fournir de la rétroaction sur tous les aspects de l'approche de sélection.

SPC fournira la liste des consultants impliqués dans la rédaction de la Sollicitation par défis (SPD) afin d'éviter tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.

## B. Processus d'approvisionnement agile

### 6. Énoncé du problème et portée du contrat

#### *Ce que nous avons entendu :*

L'industrie a formulé un certain nombre de commentaires et de questions concernant le processus d'approvisionnement agile et a exprimé une certaine confusion concernant les étapes du processus d'approvisionnement, les délais associés, l'approche globale et le calendrier de publication des divers documents mentionnés dans les étapes, mais non publiés.

L'industrie a partagé des préoccupations concernant le manque de clarté et la nature vague de l'énoncé du problème, soulignant le manque d'informations sur les exigences de charges de travail spécifique des ministères du GC. Des demandes ont été formulées pour fournir des cas d'utilisation pour l'IaaS et PaaS native, et pour se concentrer sur les résultats et la valeur commerciale tout en évitant de donner des directives précises sur les exigences techniques.

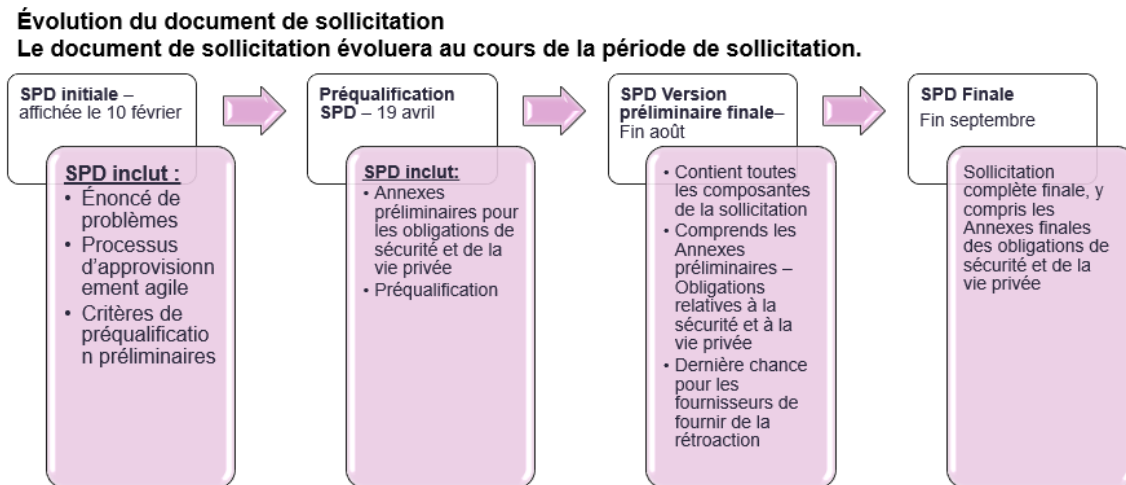
#### *Réponses et actions de SPC :*

##### **6.1 Document de sollicitation évolutif :**

Une des principales différences de l'approvisionnement agile est le fait que le processus de sollicitation et les documents évoluent. Tous les détails concernant les exigences et le processus de sélection ne sont pas développés et divulgués dès la SPD initiale. SPC comprend que cela peut porter à confusion.

Afin de garantir que SPC fournisse des clarifications en temps opportun sur les résultats escomptés de l'approvisionnement, ses processus et exigences, SPC partagera les informations disponibles avec l'industrie à travers de multiples webinaires.

Figure 1 – Calendrier des documents de sollicitation



## 6.2 L'énoncé du problème est la pierre angulaire de la capacité de SPC à faire évoluer le contrat :

L'énoncé du problème constitue le périmètre du contrat. SPC implique l'industrie pendant le processus de sollicitation afin de valider l'énoncé du problème et d'identifier la technologie initiale à acquérir.

Pendant la phase du contrat, les entrepreneurs pourraient proposer des solutions innovantes pour mieux résoudre le problème.

Si approuvé, le contrat sera modifié.

## 7. Étapes de l'approvisionnement agile et échéanciers

### *Ce que nous avons entendu :*

L'industrie a posé plusieurs questions spécifiques concernant les diverses étapes de l'approvisionnement et à leur calendrier, notamment :

- Étape 4 Préqualification et les critères d'évaluation, y compris de la confusion quant à la place où les Exigences minimales viables (EMV) s'inscrivent dans cette étape.
- Étape 5 Vagues d'Invitation à peaufiner (IàP) et comment l'industrie peut participer à des sessions individuelles avec le Canada.
- Étape 9 Calendrier et approche, notamment en signalant des préoccupations quant à une réponse basée sur une vidéo.

Concernant l'Étape 9, l'industrie a exprimé certaines préoccupations et demandé la raison d'une réponse basée sur une vidéo, exprimant des inquiétudes quant à la possibilité d'introduire de la subjectivité dans le processus d'évaluation

*Réponses et actions de SPC :*

En réponse à ce que nous avons entendu, le Canada apportera des clarifications concernant ce qui est requis à chaque étape du processus d'approvisionnement. Plus précisément:

- Pour l'Étape 4, les seuls critères à remplir sont ceux figurant dans le formulaire de soumission pour la préqualification. Les ébauches des EMV ont été publiées et seront examinées avec les soumissionnaires préqualifiés à l'étape 5. Les EMV sont des obligations contractuelles du fournisseur et ne sont pas une condition de préqualification.
- Après l'Étape 4 - Publication de la préqualification de la SPD, les communications avec les fournisseurs se feront directement par courriel et ne seront plus publiées sur Achatscanada.canada.ca.
- Pour l'Étape 5, les soumissionnaires qui se préqualifient à l'issue de l'étape 4 seront invités à participer à plusieurs vagues d'Invitation à peaufiner (IàP) sur toutes les composantes de la sollicitation. Cela peut inclure différentes méthodes d'engagement telles que des séances individuelles avec les fournisseurs, des questionnaires et des sessions interactives. Tous les soumissionnaires préqualifiés auront l'occasion de participer de manière équitable.
- Concernant l'Étape 9, SPC n'est pas certain de quand cette étape aura lieu, mais vise à achever l'étape 5 d'ici août 2024. Des mises à jour sur les échéanciers seront fournies aux fournisseurs préqualifiés lors de webinaires et des sessions interactives.

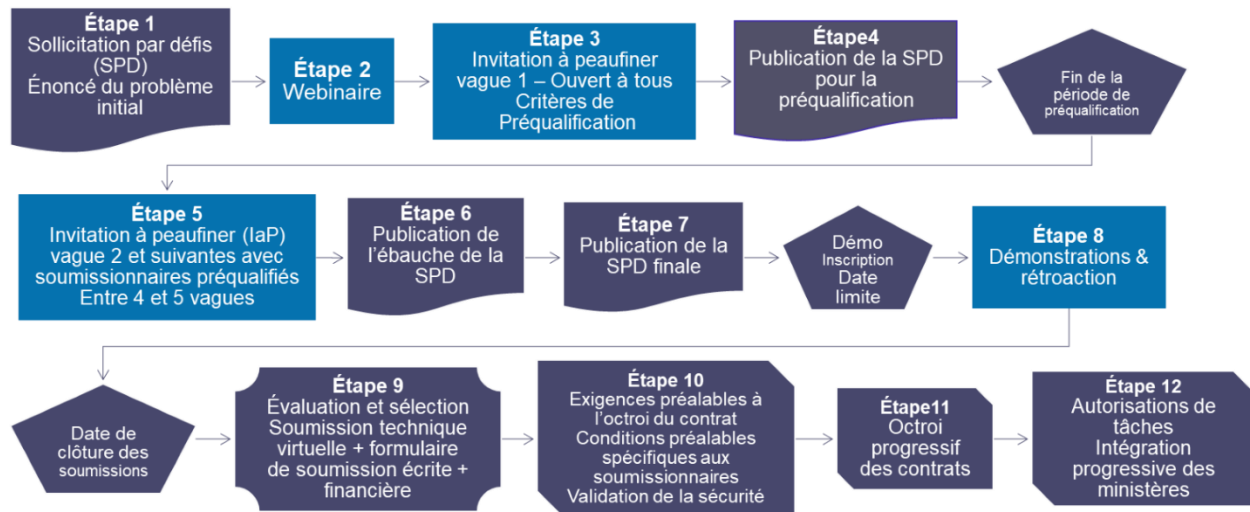
Dans l'approche agile, SPC privilégie les réponses aux soumissions sous forme de présentations virtuelles et de vidéo en direct. Ces méthodes réduisent la charge de travail des soumissionnaires en évitant de développer des réponses écrites détaillées et longues aux critères d'évaluation. Cette approche permet aussi à l'équipe d'évaluation d'analyser directement les preuves requises comme indiqué dans le cadre de l'évaluation. Afin d'assurer une évaluation équitable et objective, le processus d'évaluation est basé sur des preuves. SPC communique clairement aux soumissionnaires les preuves spécifiques requises et les critères de notation. Il est important de souligner que SPC partagera une version préliminaire de l'approche et des critères d'évaluation avec les soumissionnaires préqualifiés pour obtenir de la rétroaction pendant l'Invitation à peaufiner (IàP) de l'Étape 5. Cette étape est cruciale pour garantir que tous les soumissionnaires comprennent parfaitement les exigences, aient la possibilité de poser des questions et d'aborder toute préoccupation concernant la clarté, la subjectivité et l'équité avant que la documentation finale soit publiée.

**7.1 Échéanciers** : bien que ne constituant pas un engagement formel, ce qui suit reflète les objectifs de temps en matière de livraison de la sollicitation de services IaaS et PaaS natives:

- 19 avril : Publication de la SPD de préqualification
- 29 avril : Clôture de la préqualification
- Printemps et été 2024 : Invitation à peaufiner (IàP) avec les fournisseurs préqualifiés
- Fin août 2024 : Publication de l'ébauche finale de la SPD
- Septembre 2024 : Clôture des soumissions
- Février 2025 : Attribution de contrats

Les étapes du processus d'approvisionnement telles que présentées lors du webinaire sont fournies ci-dessous, à toutes fins utiles.

**Figure 2 – Processus d'approvisionnement de services IaaS et PaaS-Native**



## 8. Surveillance de l'équité

### *Ce que nous avons entendu :*

Certains fournisseurs ont posé des questions sur l'utilisation d'un moniteur de l'équité compte tenu de la complexité, de la valeur contractuelle et de la durée de ce véhicule d'approvisionnement.

### *Réponses et actions de SPC :*

L'utilisation de surveillance de l'équité dans un processus d'approvisionnement agile est généralement considérée comme moins utile pour plusieurs raisons. Le processus d'approvisionnement agile met l'accent sur la flexibilité, le développement itératif et la collaboration étroite entre les soumissionnaires et le GC.

Dans le cadre de l'étape 5 (Invitation à peaufiner), les soumissionnaires préqualifiés seront invités à travailler en collaboration avec le Canada sur l'élaboration des documents de sollicitation. Cela implique des vagues continues d'interaction et de rétroaction encourageant un dialogue continu. Cette collaboration permet de clarifier les attentes et les exigences tout au long du processus d'approvisionnement, réduisant ainsi le risque de malentendus et de perception d'injustice que la surveillance de l'équité cherche généralement à remédier.



Les méthodes agiles privilégient la communication ouverte et la collaboration, favorisant intrinsèquement l'équité et la transparence. Lorsque toutes les parties sont mobilisées de manière coopérative, le besoin d'une surveillance externe pour garantir l'équité diminue. L'approvisionnement agile permet d'apporter des ajustements tout au long du processus d'approvisionnement, en tenant compte des changements de portée, d'exigences et de modalités contractuelles. Cette flexibilité signifie que les décisions d'approvisionnement sont basées sur la compréhension la plus récente des besoins et des capacités, réduisant ainsi la probabilité de litiges liés à l'équité.

SPC consultera continuellement le ministère de la Justice et d'autres autorités du GC pour garantir l'équité de son processus et de ses pratiques. SPC mobilisera également des experts internes et externes pour fournir des commentaires objectifs sur le cadre de sélection. Cet examen par des tiers contribuera également à assurer l'équité du processus d'approvisionnement.

Il est important de noter que même si le besoin de la surveillance d'équité peut être moins prononcé dans l'approvisionnement agile, les principes d'équité, de transparence et de responsabilité demeurent des piliers du processus d'approvisionnement agile. Les soumissionnaires auront de nombreuses occasions d'exprimer leurs préoccupations concernant l'équité et la transparence. De plus, les mécanismes mis en place dans un processus d'approvisionnement traditionnel pour garantir ces principes demeurent en place dans un processus d'approvisionnement agile, y compris le rôle de l'autorité contractante pour recevoir tout problème ou plainte des soumissionnaires et les plaintes relevant du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE).

## C. Contenu de la Sollicitation par défi

### 9. Termes et Conditions

#### *Ce que nous avons entendu :*

Le Canada a reçu de la rétroaction variée concernant les termes et conditions (Ts&Cs) du contrat résultant.

#### *Réponses et actions de SPC :*

SPC adopte une approche équilibrée en ce qui concerne les termes et conditions. Les clauses contractuelles résultantes incluses dans la Section 6 sont obligatoires.

Les soumissionnaires peuvent proposer des termes supplémentaires si nécessaire pour refléter la nature unique de leur service infonuagique proposé, à condition que ces termes ne contredisent pas les clauses du contrat résultant. Les Ts&Cs approuvés des soumissionnaires seront inclus en dernier élément de la liste des priorités des documents (section 6.6 de la SPD).

SPC discutera des détails des Ts&Cs avec les fournisseurs préqualifiés. SPC examinera également les Ts&Cs mis à jour convenus par le groupe de travail coprésidé par SPAC et SPC, suite aux consultations de l'industrie l'été dernier.

## 10. Sécurité, PBMM et AGV

### *Ce que nous avons entendu :*

L'industrie cherche à avoir de la visibilité sur les exigences et le processus PBMM (Protégé B, intégrité moyenne, disponibilité moyenne) et AGV (Actifs de grande valeur ou "HVA, High value asset" en anglais).

### *Réponses et actions de SPC :*

Le Canada travaille actuellement sur les exigences et le processus pour PBMM et AGV avec le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) et le CCCS (Centre canadien pour la cybersécurité).

Une version préliminaire de l'Annexe liée aux obligations de sécurité et aux obligations de confidentialité sera publiée avec la SPD de préqualification.

L'industrie devra satisfaire aux exigences « PBMM » ( Protégé B, intégrité moyenne, disponibilité moyenne) ou aux exigences « AGV » ultérieurement dans le processus. Il n'est pas tenu de satisfaire aux exigences « PBMM » ou « AGV » pour se préqualifier dans le cadre de l'Étape 5 (préqualification).

## 11. Considérations financières et modèle tarifaire

SPC a reçu divers commentaires portant sur la tarification et l'évaluation financière.

### 11.1 Pondération financière

#### *Ce que nous avons entendu :*

La réponse de l'industrie à la pondération des critères techniques à 70 % et financière à 30 % dans le processus d'approvisionnement était variée. Certains félicitent le Canada pour avoir priorisé des normes hautement techniques et exhortent SPC à maintenir la pondération actuelle en soutenant le ratio de 70/30. Ils suggèrent que la qualité technique devrait continuer d'être la considération principale dans le processus d'évaluation.

Certains ont exprimé des inquiétudes, arguant que prioriser les exigences techniques au détriment des considérations financières pourrait ne pas aider le Canada à réduire les coûts, empêchant potentiellement SPC d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. D'autres ont souligné que les services IaaS sont une offre standardisée des principaux fournisseurs de services infonuagiques, suggérant que des facteurs tels que la pertinence des solutions, l'architecture, la sécurité, la performance et les coûts opérationnels devraient être des critères concurrentiels.

Il y avait également une question sur le fait de savoir si les classements d'une étape du processus d'approvisionnement influenceront les étapes ultérieures, en demandant spécifiquement si un fournisseur de services infonuagiques bien classé lors d'une étape antérieure aurait un avantage dans les étapes ultérieures, telle que la sélection finale.

*Réponses et actions de SPC*

Le GC doit veiller à ce que la sollicitation aboutisse à des contrats qui produisent les meilleurs résultats pour les Canadiens et la tarification est un facteur important. La méthodologie de sélection des entrepreneurs et la pondération associée seront discutées davantage avec les soumissionnaires préqualifiés durant l'Étape 5 (Invitation à peaufiner).

Le cadre d'évaluation final sera discuté avec les fournisseurs préqualifiés. L'objectif est de prendre en compte le score de préqualification dans l'évaluation de sélection.

**11.2 Fixation des prix***Ce que nous avons entendu :*

L'industrie a donné son avis et demande des clarifications sur la tarification et l'évaluation financière :

- Comment la tarification sera évaluée.
- Recommandation de supprimer la modification apportée à l'article SACC 2003, qui exige une justification du prix pour un processus compétitif et une évaluation de la capacité financière.
- Recommandation que la « Composante de prix hors de portée » devraient soit être supprimée, soit être définie.

*Réponses et actions de SPC :*

L'exigence de soumettre une soumission financière ne fait pas partie de l'étape de préqualification. La soumission financière devra être soumise durant la Phase 9, Sélection, à la clôture des soumissions.

La SPD de préqualification sera ajustée afin de supprimer la modification de l'article SACC 2003 et l'exigence d'une évaluation de la capacité financière.

Le Canada discutera avec les soumissionnaires préqualifiés du contenu du formulaire de soumission financière et de toutes obligations associées.

**D. Processus et critères de préqualification**

En réponse aux demandes de renseignement de l'industrie, le Canada a reçu de la rétroaction constructive et précieuse. Par conséquent, des ajustements seront apportés aux critères d'évaluation. Certains critères seront entièrement supprimés, tandis que d'autres seront modifiés. Les critères de préqualification mis à jour seront publiés avec la prochaine itération de la SPD.

L'industrie a exprimé un intérêt particulier pour clarifier les aspects liés à l'équité, la clarté contractuelle, la sécurité, le chiffrement et la souveraineté des données, la confidentialité et l'utilisation de la terminologie.

## 12. Équité et clareté

### *Ce que nous avons entendu :*

Les fournisseurs ont exprimé des préoccupations concernant l'équité et la clareté du processus de préqualification et des critères d'évaluation :

- Perception de favoritisme envers les grands fournisseurs de services infonuagiques avec 2 points de vue opposés :
  - certains fournisseurs s'inquiètent du fait que les titulaires actuels de l'AC soient indûment privilégiés.
  - d'autres aimeraient être considérés comme préqualifiés en se basant sur leur statut de titulaire de l'AC.

Ambiguïté entourant certaines terminologies et mesures

### *Réponses et actions de SPC :*

Le Canada souhaite clarifier la distinction entre les critères exigeants alignés avec les besoins opérationnels et les critères perçus comme injustes ou subjectifs. Lors de l'évaluation de la capacité d'une solution ou d'un soumissionnaire, SPC doit identifier des preuves afin de s'assurer que les critères soient clairs, mesurables et en accord avec les exigences. Par exemple, exiger une preuve de certification ISO n'est pas considéré comme injuste car, avant l'attribution du contrat, il est obligatoire que le soumissionnaire ait terminé l'évaluation de Sécurité des TI des FSI du GC conduite par le CCCS, ce qui est une exigence cruciale en matière de sécurité opérationnelle, et il est obligatoire que les certifications ISO27001 et ISO27017 soient complétées avant d'initier l'évaluation de la sécurité TI des fournisseurs de services infonuagiques du GC. Dans le souci d'avoir des critères clairs, mesurables et alignés sur les besoins opérationnels, le Canada a décidé d'exiger que les soumissionnaires possèdent les versions actuelles, les plus récentes et valides des certifications ISO27001 et ISO27017, ainsi que des rapports d'audit, à l'étape de la préqualification (précédemment R4 Section A).

Le Canada a examiné les suggestions et commentaires concernant la terminologie, acceptant certaines modifications tandis que d'autres n'ont pas pu être prises en compte. Cette approche garantit que l'engagement du Canada à utiliser une terminologie neutre vis-à-vis de la technologie est respecté, dans le souci de clareté et d'éviter les biais linguistiques

Le Canada examinera les définitions et ajoutera et affinera des définitions si cela permet d'apporter une clareté supplémentaire. Cependant, il convient de noter que la définition des *Données du Canada* a fait l'objet d'une discussion lors d'une consultation de l'industrie en réponse à la [Demande de renseignements sur le modèle des modalités relatives aux services infonuagiques](#) émise en septembre 2022. Il a été décidé que la définition approuvée par SPC à la suite de consultations serait utilisée dans cette sollicitation, ce qui est également conforme à la dernière définition utilisée dans l'AC.

La définition du centre de données (CD) sera basée sur le [Uptime Institute's Tier Classification System](#). Cependant, SPC n'exigera pas de preuve de certification du niveau Tier du centre de données. Ce système de classification servira de référence pour décrire les propres centres de données du Canada.

Par la suite, SPC considérera ce système de classification comme un moyen clair d'identifier les centres de données adapté aux entreprises.

Pour la section C3, le Canada accepte les demandes de l'industrie visant à réduire l'exigence de durée. La durée a été réduite de 10 à 7 ans pour répondre aux préoccupations concernant les critères potentiellement favorables aux grands fournisseurs de services infonuagiques (FSI).

### 13. Sécurité, chiffrement et souveraineté des données

#### *Ce que nous avons entendu :*

Les fournisseurs ont soulevé des préoccupations concernant la sécurité, le chiffrement et la souveraineté des données dans les critères d'évaluation de préqualification :

- Il existe deux perspectives distinctes :
  - l'une plaidant en faveur d'un accès exclusif aux FSI (Fournisseurs de services infonuagiques) canadiens.
  - l'autre préférant une approche plus large.
- Demande de plus de détails sur le cadre d'évaluation de la sécurité.
- Demande de plus de flexibilité dans les exigences de résidence et de souveraineté des données.

#### *Réponses et actions de SPC :*

SPC, en collaboration avec le Bureau du dirigeant principal de l'information du SCT et le Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS), reconnaît qu'il n'est pas obligatoire que toutes les données restent au Canada. Par conséquent, l'accent sera mis sur l'évaluation de la capacité du soumissionnaire et de la solution à sécuriser les données du Canada. Les sections 2.6 et 2.7 des [Mesures de protection du nuage du gouvernement du Canada](#) ont fourni des orientations pour développer R2. Il existe néanmoins des situations où les données du Canada doivent rester au Canada dans des conditions normales d'exploitation.

En conséquence, le Canada doit confirmer que les fournisseurs ont la capacité de satisfaire à cette exigence. Selon la section de 4.4.3.14 Information et résidence des données de la [Directive sur les services et le numérique](#), le DPI ministériel est responsable de *veiller à ce que les installations informatiques situées à l'intérieur des frontières géographiques du Canada ou dans des locaux à l'étranger appartenant à un ministère du gouvernement du Canada, telle qu'une mission diplomatique ou consulaire, soient considérées et évaluées en tant qu'option principale pour la prestation de services impliquant toute l'information et toutes les données électroniques délicates sous le contrôle du gouvernement qui est classée Protégé B, C ou Classifié.*

Le Canada retirera le critère O2 et modifiera le critère C1 en fonction des rétroactions de l'industrie. SPC clarifiera le critère C2 et après avoir examiné les suggestions de l'industrie et les discussions internes, les preuves des mécanismes comprendront la politique de protection du système de communication; les procédures concernant la protection des informations au repos et en transit; la documentation de conception du système d'information ; les paramètres de configuration du système d'information et la documentation associée ; les mécanismes cryptographiques et la documentation associée ; les enregistrements de vérification du système d'information et autres documents ou enregistrements pertinents.

## 14. Confidentialité

### *Ce que nous avons entendu :*

Les fournisseurs ont soulevé des préoccupations concernant le partage de certaines preuves demandées par SPC pour démontrer leur capacité.

### *Réponses et actions de SPC :*

Le Canada confirme que les offres sont traitées comme étant confidentielles sur le plan commercial, en conformité avec la gestion des informations de tiers dans le processus contractuel. Les termes et conditions de la Sollicitation par défis (SPD) abordent de manière détaillée la gestion des soumissions et la confidentialité. Aucune action supplémentaire n'est requise.

## **E. Exigences Minimales Viabes**

### *Ce que nous avons entendu :*

Dans l'ensemble, les Exigences minimales viabes (EMV) étaient claires pour l'industrie à l'exception de quelques questions de clarification et suggestions pour les EMV 6, 7, 8, 13 et 14.

### *Réponses et actions de SPC :*

SPC examinera toute la rétroaction liée aux EMV en préparation à la Vague 2 de l'Invitation à peaufiner (IàP) avec les soumissionnaires préqualifiés.